

Education aux médias dans un monde numérique

2008/2129(INI) - 06/11/2008

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Christa **PRETS** (PSE, AT) sur la compétence médiatique dans le monde numérique, la commission de la culture et de l'éducation se félicite de la communication de la Commission ([COM\(2007\)0833](#)), tout en constatant un besoin d'amélioration dans l'élaboration d'un **concept européen de promotion de la compétence médiatique**, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des médias classiques et la reconnaissance de l'importance de l'éducation aux médias.

Pour rappel, on entend par « compétence médiatique », la capacité d'utiliser de façon autonome les différents médias, de comprendre et d'évaluer de façon critique les contenus médiatiques, de communiquer ceux-ci dans divers contextes et de créer et diffuser des contenus médiatiques.

Dans ce contexte, les députés appellent la Commission à adopter une recommandation et à élaborer un **programme d'action sur la compétence médiatique** en organisant, durant l'année 2009, une réunion du comité de contact prévu par la directive sur les services de médias audiovisuels, afin d'échanger des informations et d'instaurer une collaboration efficace dans ce domaine. De la même manière, les députés souhaitent que les autorités responsables de la réglementation des communications audiovisuelles et électroniques coopèrent au meilleur niveau afin d'améliorer la compétence médiatique. Ils attendent également des États membres qu'ils se prononcent explicitement en faveur de la promotion de la compétence médiatique au niveau national.

Codes de conduite : si les députés demandent la définition d'une compétence médiatique au niveau européen, ils estiment également que des efforts devraient être accomplis au niveau national. Ils suggèrent dès lors que des codes de conduite soient établis dans les États membres avec la participation de toutes les parties prenantes. Les députés font notamment remarquer qu'à côté des décideurs politiques, des journalistes, des organismes de radio et de télédiffusion et des entreprises médiatiques, ce sont principalement les petites entités locales comme les bibliothèques, les centres d'éducation des adultes, les centres culturels et médiatiques, les établissements d'enseignement et de formation et médias citoyens qui peuvent apporter une contribution à la promotion de la compétence médiatique.

Promouvoir la compétence médiatique : les députés appellent également la Commission à élaborer des indicateurs de compétence médiatique dans la perspective de sa promotion à long terme dans l'Union européenne et l'encouragent à la promouvoir en coopération avec tous les organes de l'Union, les collectivités locales et régionales, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

Les députés définissent ensuite, ce qui, à leurs yeux, devraient caractériser la compétence médiatique :

- **groupes cibles et objectifs** : les activités d'éducation aux médias doivent inclure tous les citoyens – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées et personnes souffrant d'un handicap. Pour les députés, l'acquisition de la compétence médiatique commence à la maison car c'est avec les parents que commence l'apprentissage des médias qui se poursuivra à l'école puis tout au long de la vie. Les députés spécifient, par ailleurs, que les objectifs de l'éducation aux médias portent en particulier sur la fréquentation maîtrisée des médias et sur l'analyse critique et la compréhension des produits médiatiques. Les députés souhaitent toutefois que l'éducation aux médias informe également sur les aspects de droits d'auteur et sur la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne Internet, mais aussi sur les instruments et les méthodes utilisés par la publicité;

- **accès aux technologies de l'information et de la communication** : les députés insistent pour que la politique européenne réduise la fracture numérique entre les États membres et entre les milieux urbain et rural. Il importe donc de proposer à tous un accès égal à l'internet à large bande, de haute qualité, et à des prix abordables ;
- **éducation aux médias dans les écoles et en tant qu'élément de la formation des enseignants** : pour les députés, il ne fait aucun doute que l'éducation aux médias devrait faire partie de l'éducation formelle à laquelle tous les enfants devraient avoir accès. Ils demandent dès lors que la compétence médiatique soit inscrite en tant que 9^{ème} compétence clé du [cadre de référence européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#). Ils précisent, par ailleurs, que l'éducation aux médias doit, dans la mesure du possible, être orientée vers la pratique et être rattachée aux matières économiques, politiques, littéraires, sociales, artistiques et à l'enseignement des techniques de l'information. Ils suggèrent notamment la création d'une discipline que l'on pourrait appeler "éducation médiatique" dans une approche associée à des projets hors école. Les députés suggèrent également aux établissements d'enseignement d'encourager la réalisation de productions médiatiques (supports imprimés, nouveaux médias audiovisuels), à condition que l'équipement technique et que l'accès aux nouvelles technologies soient efficaces. C'est la raison pour laquelle, les députés demandent une fois encore que **tous les élèves aient accès à un ordinateur**, à internet et à un enseignant dûment formé. Ils demandent également que les enseignants bénéficient de modules obligatoires de pédagogie aux médias. De même, la Commission devrait intégrer à son nouveau programme MEDIA un volet réservé à la promotion de la compétence médiatique ;
- **éducation aux médias auprès des personnes âgées** : enfin, les députés soulignent que l'apprentissage médiatique doit aussi s'adresser aux personnes âgées car les réseaux numériques offrent à ces personnes la possibilité de conserver le plus longtemps possible leur autonomie.